



**Le Président de la Communauté d'Agglomération
du Cotentin**

à

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communautaires

Cherbourg-en-Cotentin, le 31 mars 2023

Nos réf : CA n° CAC-DAG-2023-7345
Dossier suivi par le service Vie Institutionnelle
vie.insti@lecotentin.fr

OBJET : Réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du **Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin** qui se tiendra le **13 avril 2023 à 18 h 00** au complexe sportif Marcel Lechanoine situé allée du stade, 50700 Valognes.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Décisions du Bureau rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

- 1 - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2022
- 2 - Vote du budget primitif 2023 et approbation du rapport de présentation
- 3 - Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2023
- 4 - Fixation du produit de la contribution pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) 2023
- 5 - Révision des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- 6 - Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2023
- 7 - Autorisations de Programme (AP) et Crédits de paiement (CP) - Modifications et actualisations - BP 2023
- 8 - Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) - Nouvelle attraction Cité de la Mer - Création AP n°23D00609
- 9 - Budget annexe Port Dielette - Constitution de provisions pour gros entretien (Dragages)
- 10 - Constitution de provisions pour créances irrécouvrables
- 11 - Attribution des fonds de concours 2023
- 12 - Mobilités - Tarifs Cap Cotentin
- 13 - Modification des conditions d'accès aux aides à l'acquisition de vélo à assistance électrique
- 14 - Parc locatif social - Barème des majorations locales de loyers
- 15 - ZAE Les Fourches - Révision des Tarifs - Zone existante
- 16 - Redevance spéciale camping - Grille tarifaire 2023
- 17 - Composition de la Commission de Consultation d'Elaboration et de Suivi du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers (PRPGD) - Modification d'un représentant
- 18 - Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Cotentin
- 19 - Régularisation du Droit de Préemption Urbain - Commune déléguée de Vasteville et commune de Saint-Jean-de-la-Rivière
- 20 - Avis du Conseil sur la demande d'actualisation et d'extension du plan d'épandage de la société les Maîtres Laitiers du Cotentin
- 21 - Modification des tarifs d'outillage applicables au Port de Diélette - Ajout d'un tarif
- 22 - Création d'un emploi fonctionnel de DGST
- 23 - Composition des commissions prospectives - Modification n° 9

24 - Collèges et lycées - Modification des représentants de la communauté d'agglomération aux conseils d'administration

Questions diverses.

Pour des raisons organisationnelles, il vous est demandé d'être présent au complexe sportif à partir de 17h30.

La séance du Conseil est publique et sera diffusée en direct sur la page YouTube de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les communes qui ne disposent que d'un seul siège, je rappelle qu'en cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant ne pourra participer avec voix délibérative au conseil communautaire que si le délégué titulaire m'en a informé en complétant l'avis d'absence ci-joint.

Pour rappel, le règlement intérieur a instauré une modulation de l'indemnité, opérée en fonction de la participation effective des conseillers communautaires titulaires aux réunions. Une feuille de présence sera ainsi tenue par les services communautaires durant la séance.

La réfaction de l'indemnité n'est effectuée qu'au vu des absences non justifiées. Les motifs possibles de justification sont précisés dans le règlement intérieur.

Toute justification d'absence doit parvenir par écrit à la vie institutionnelle (vie.insti@lecotentin.fr).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE



FORMULAIRE D'ABSENCE

Je soussigné(e),

Commune de

Pôle de proximité

membre titulaire du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin informe le Président de mon absence à la séance du Conseil Communautaire **du 13/04/2023**,

pour le motif suivant :

.....

(se référer aux motifs valables indiqués dans le règlement intérieur)

En conséquence,

PROCURATION

(je n'ai pas de suppléant, ou mon suppléant / ma suppléante est indisponible ()*

je donne **procuration** à
afin de me remplacer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de prendre part à toutes les délibérations et au vote de l'ordre du jour, comme je pourrais le faire moi-même.

Fait à

Le

SIGNATURE (à faire précéder de la mention manuscrite « BON POUR PROCURATION »)

OU()**

SUPLÉANCE

(J'ai un suppléant / une suppléante)

mon **suppléant/ma suppléante**
siège à ma place avec voix délibérative.

Fait à

le

SIGNATURE

(*) En cas d'absence du suppléant, le délégué titulaire a la possibilité de faire une procuration au délégué titulaire de son choix

()** 1 Seul choix possible